

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à 20h15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr GREGOIRE Yann, Maire.

**Etaient présents :** Mmes VAILLANT Anne ; GREGOIRE Cathy ; HUSSON Sandra ; POMMIER Laurence ; MM DEWOLF Kévin ; LE BOUËDEC Olivier ; ROGER Julien.

**Absents Excusés :** MAGET Thierry ; SIKORZINSKI Julie ; MAZUEL Julien.

**Secrétaire de séance :** M Kévin DEWOLF DATES DE CONVOCATION : 08/04/2022 - D'AFFICHAGE : 22/04/2022

**Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et l'ordre du jour est abordé.**

### Vote des Taux d'Imposition 2022

Le Maire, rappelle la teneur de la Loi de Finance et la disparition de la Taxe d'Habitation ; compensée par l'Etat.

Il précise qu'il convient de se prononcer sur les Taux de Taxe Foncière Bâtie et Non Bâtie et rappelle les taux votés en 2021 : TFB : 40.32% - : TFNB : 32.05%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

	Taux 2022	Pour rappel Taux 2021 :
Taxe foncière sur le bâti :	40.32%	40.32%
Taxe foncière sur le non bâti :	32,05%	32,05%

#### RESULTATS DU VOTE

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

### Subventions accordées aux Associations pour l'année 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2022 :

#### Compte 6574 :

*Foyer Socio-Educatif du Collège de Nouvion-sur-Meuse :	200€
*Jeunes Sapeurs Pompiers Nouvion-sur-Meuse :	200€
*Coopérative scolaire Ecole primaire de Nouvion-sur-Meuse :	200€
*SOS chats du Sedannais	150€
*Croix Rouge – Ukraine	400€

#### Compte 657348 :

*Commune de Nouvion-sur-Meuse (cantine) :	1 500€
---	--------

Ouvre les crédits correspondants au Budget.

#### RESULTATS DU VOTE

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

## Compte Administratif 2021

Le maire quitte la salle, en application de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14. M Kévin DEWOLF présente les opérations de l'exercice 2021 qui font ressortir les résultats suivants :

### INVESTISSEMENT hors RAR:

Dépenses d'investissement :	41 819,12
Recettes d'investissement :	8 066,47
<b>Résultat d'investissement de l'exercice : (1)</b>	<b>- 33 752,65</b>
<b>Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : 001 = 8 455,59) : (2)</b>	<b>- 25 297,06</b>

### Restes à Réaliser (RAR) :

Dépenses d'Investissement :	0
Recettes d'Investissement :	0

### INVESTISSEMENT cumulé :

Dépenses d'Investissement :	41 819,12
Recettes d'Investissement :	16 522,06

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	135 953,44
Recettes de fonctionnement :	195 984,50
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice : (1)</b>	<b>60 031,06</b>
<b>Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 : 002 = 79 020,78et affectation) : (2)</b>	<b>139 051,84</b>

<b>Résultat Global de l'exercice 2021 (1)</b>	<b>113 754,78</b>
<b>Résultat de clôture 2021 (2)</b>	<b>26 278,41</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents vote pour et approuve le Compte Administratif 2021 présenté.

#### RESULTATS DU VOTE

Pour :	7 (8-1)
Contre :	0
Abstention :	0

## Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal unanime, après le retour de M le maire et après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2021 présenté par Madame la Trésorière Municipale et le déclare conforme aux écritures comptables communales.

#### RESULTATS DU VOTE

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

## Affectations des résultats 2021

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

<b>Résultats de Fonctionnement :</b>		
<b>Résultat de l'exercice 2021 :</b>		<b>60 031,06</b>
Résultats antérieurs reportés :		79 020,78
<b>Résultat à affecter :</b>		<b>139 051,84</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'Investissement :</b>		
Solde d'exécution cumulé d'Investissement :		<b>- 25 297,06</b>
Solde des Restes à Réaliser d'Investissement :		0
<b>Besoin de financement (001) :</b>		<b>25 297,06</b>
<b>AFFECTATION :</b>		
<b>Affectation en réserve en Investissement :</b>	<b>R1068</b>	<b>25 297,06</b>
<b>Report en Fonctionnement :</b>	<b>R002</b>	<b>113 754,78</b>

<b>RESULTATS DU VOTE</b>		
Pour :	8	
Contre :	0	
Abstention :	0	

## Budget Primitif 2022

Le Maire rappelle aux membres présents que la loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 créant notamment l'article L.2123-24-1-1 du Code Général de Collectivités Territoriales dispose que « chaque année, les communes établissent un état représentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. ». Il donne donc lecture de l'état récapitulatif qui sera annexé au Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal ainsi informés et après avoir entendu l'exposé du projet de budget exposé par Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des votes, le Budget Primitif 2022 de la commune qui s'équilibre pour chaque section telles que :

En section de Fonctionnement : à **313 460,00€** en dépense et en recette,

En section d'Investissement : à **203 358,00€** en dépense et recette.

<b>RESULTATS DU VOTE</b>		
Pour :	8	
Contre :	0	
Abstention :	0	

**Annexé au CA21 : le Tableau récapitulatif des indemnités de fonction est présenté**

La séance est levée à 21H30.